

Comité Technique Local du 18 mars 2016



Déclaration liminaire concernant l'évolution des RAN de notre département

Monsieur le Directeur,

La question de l'agrandissement de certaines RAN, et la volonté de l'administration de modifier les règles de mutation pour la campagne 2016, ont été à l'origine de la rupture du dialogue à la DGFIP. Malgré l'opposition de l'ensemble des OS, la DG est passée en force sur ces questions.

Désormais, quand l'administration constate que des postes d'une RAN sont peu attractifs ou subissent des vacances d'emplois récurrentes, elle peut décider de fusionner cette RAN délaissée avec une RAN limitrophe plus attractive.

Cela restreint d'office la précision des affectations géographiques. Cela augmente le périmètre d'implantation des agents affectés "ALD résidence". Cela donne une plus grande souplesse de gestion des affectations à la direction ce qui n'est pas notre souci principal, bien évidemment !!. Notre souci, à nous, c'est les agent(e)s.

Cela va générer des déplacements plus longs entre la résidence familiale et le lieu d'exercice du travail. Ce qui veut dire plus de stress et de fatigue liés au transport. Mais aussi une insatisfaction des agents qui vont chercher à fuir leur poste au prochain mouvement de mutation. Au lieu de stabiliser les postes en souffrance, cela va encore les fragiliser.

Plus la RAN est grande, plus les distances entre les sites à l'intérieur de la RAN peuvent être importantes. Le projet de la direction du Pas-de-Calais réside en nombre de KM au lieu du temps de route, comme par exemple la RAN de Bruay Béthune (très urbanisée et très fréquentée), et la RAN côtière en période estivale.

La question qui doit avant tout être posée est pourquoi ces postes sont si peu attractifs (localisation, problèmes avec le chef de service, locaux inadaptés, ...). Il faut avant tout chercher à lutter contre le manque d'attractivité de certains postes à certains endroits, trouver des solutions pour améliorer cette attractivité, avant de jeter des agent(e)s dans une situation qui va nécessairement entraîner une dégradation de leurs conditions de vie au travail.

Regroupement de RAN = solution de facilité quand on ne veut pas voir les problèmes.

Ce problème est inhérent aux suppressions massives d'emplois à la DGFIP et les agents n'ont pas à subir de double peine :

suppression de postes

=

(+ de stress, + conditions de travail dégradées) + (règles de mutation détériorées)

L'examen des situations doit se faire avec les agent(e)s des postes concernés qui sont d'ores et déjà en souffrance puisqu'ils travaillent dans un service en sous-effectif chronique.

Au final, Monsieur le Directeur, l'évolution des RAN est pour nous un bien triste projet. Ce n'est pas une évolution, mais une destruction, qui, pour nos collègues concernés, restera parfaitement anormale et regrettable.

Les représentants Alliance UNSA – CFTC DDFIP 62

Jean-François Waille

Gilles Delwaulle

Stéphane Royer

Gabriel Gaillard

Jean-François Heneman